



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 11/06/2026
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 15/06/2026

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Ile Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 Mai 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky (Pouvoir à Florian BEL KADI), BASTIEN-BIZIEN Viviane, BONNET Thierry

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Délibération n °	Objet	Décision du Conseil Municipal
2026MAI-01	DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU CLV EAU MERVENT	Arrêté à l'unanimité
2026MAI-02	DÉLÉGATION AU MAIRE POUR RECRUTEMENT	Adopté à l'unanimité
2026MAI-03	DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDE DE POLICE »	Adopté à l'unanimité
2026MAI-04	SUBVENTIONS ANNUELLES	Adopté à l'unanimité
2026MAI-05	DOSSIERS AIDE COMMUNALE « TRAVAUX FAÇADE ET TOITURE »	Adopté à l'unanimité
2026MAI-06	DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE	Adopté à l'unanimité
2026MAI-07	CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

N° : 2026-MAI-01

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 11/05/2026

Objet de la délibération : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU CLV EAU "MERVENT"

Le 21 Mai 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky (Pouvoir à Florian BEL KADI), BASTIEN-BIZIEN Viviane, BONNET Thierry

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des Conseils Locaux, organes consultatifs territorialisés qui se réunissent à minima 1 fois par an.

Les Conseils Locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur Territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau, ...).

En outre, les Conseils Locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement.

Les Communes sont représentées au Conseil Local par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. LAUBRETON Maxime et Madame PARANT Marie-Frédérique proposent leurs candidatures pour représenter la Commune au sein du Conseil Local Vendée Eau « Mervent ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉSIGNE** M. Maxime LAUBRETON en qualité de délégué titulaire au sein du Conseil Local Vendée Eau « Mervent »
- ✓ **DÉSIGNE** Mme Marie-Frédérique PARANT en qualité de délégué suppléante au sein du Conseil Local Vendée Eau « Mervent »

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

BEL KADI Florian
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

N° : 2026-MAI-02

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 11/05/2026

Objet de la délibération : DÉLÉGATION AU MAIRE POUR RECRUTEMENT

Le 21 Mai 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky (Pouvoir à Florian BEL KADI), BASTIEN-BIZIEN Viviane, BONNET Thierry

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

L'assemblée délibérante du Conseil Municipal de PETOSSE ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par :
 - l'article L.332-13 du Code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
 - l'article L. 332-23 du Code précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- ✓ **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

M. Le Maire devra en informer le Conseil Municipal lors de la réunion suivant ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

N° : 2026-MAI-03

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 11/05/2026

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDE DE POLICE »

Le 21 Mai 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky (Pouvoir à Florian BEL KADI), BASTIEN-BIZIEN Viviane, BONNET Thierry

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Dans le cadre de travaux de voirie, le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie et un aménagement de sécurisation vont être réalisés Rue de Mareuil.

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention, au titre de l'année 2026, dans le cadre des « Amendes de Police » pour cet aménagement, pouvant atteindre 40% du coût des travaux HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- ✓ **DÉPOSER** un dossier de demande de subvention « Amende de Police » auprès du Département,
- ✓ **EFFECTUER** toutes les démarches nécessaires correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

N° : 2026-MAI-04

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 11/05/2026

Objet de la délibération : SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le 21 Mai 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky (Pouvoir à Florian BEL KADI), BASTIEN-BIZIEN Viviane, BONNET Thierry

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

✓ CAUE :	60 €
✓ L'ADILE :	50 €
✓ Fondation du Patrimoine :	250 €
✓ Banque Alimentaire :	50 €
✓ Resto du Cœur :	30 €
✓ Épicerie Solidaire :	50 €
✓ Veillées et Loisirs :	150 €
✓ Accueil Jeunes de Petosse :	150 €
✓ Coopérative scolaire RPI Petosse :	1 625 €
✓ Coopérative scolaire RPI Le Langon :	1 755 €
✓ ADMR Aide-ménagère :	230 €
✓ SSIAD ADMR :	250 €
✓ MFR Mouilleron St Germain :	20 €
✓ MFR Vouvant :	60 €
✓ MFR Bournezeau :	20 €
✓ MFR Puy Sec :	20 €
✓ BTP CFA Vendée :	20 €

✓ IFACOM La Ferrère :	20 €
✓ ESH Basket L'Hermenault :	40 €
✓ Outil en Main L'Hermenault :	30 €
✓ FCPB Football :	200 €
✓ AEC Danse - St Valérien :	30 €
✓ APE RPI Petosse/Le Langon :	600 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 085-218501740-20260521-2026MAI04-DE

S²LO

Mme Nadine COUÉ ne prend pas part au vote

✓ Comité des Fêtes « PEDATICO » :	1 000 €
-----------------------------------	---------

Soit un montant total de **6 710 €** versé au titre de subvention aux associations et autres organismes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

N° : 2026-MAI-05

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 11/05/2026

Objet de la délibération : DOSSIERS AIDE COMMUNALE « TRAVAUX FAÇADE ET TOITURE »

Le 21 Mai 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky (Pouvoir à Florian BEL KADI), BASTIEN-BIZIEN Viviane, BONNET Thierry

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la mise en place d'une participation financière de la Commune, en complément de la participation financière de la Communauté de Communes, pour l'aide directe « Façade-Toiture » peut être octroyée aux habitations situées dans la commune de PETOSSE.

Monsieur le Maire informe qu' un (1) dossier a été déposé auprès de la Communauté de Communes :

✓ M. Alexis RENON et Mme Muriel SERVANT,

Mme Muriel SERVANT ne prends pas part aux débats et quitte la salle.

CONSIDERANT que l'aide communautaire « embellissement - façade / toiture » de 1000 € est conditionnée à la participation financière de la commune, comme mentionné au règlement d'intervention de l'OPAHRU ;

CONSIDÉRANT les délibérations 2020.OCT-1-04 du 1^{er} Octobre 2020 et 2024MARS07 du 21 Mars 2024 ;

CONSIDERANT que ces aides façade / toiture s'appliquent au périmètre de la commune entière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** d'attribuer la participation de 500 € pour le dossier de M. Alexis RENON et Mme Muriel SERVANT au titre de « l'embellissement Façade-Toiture », en complément de l'aide mise en place par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

N° : 2026-MAI-06

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 11/05/2026

Objet de la délibération : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le 21 Mai 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky (Pouvoir à Florian BEL KADI), BASTIEN-BIZIEN Viviane, BONNET Thierry

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu la liste proposée par l'AMPCV mise à jour régulièrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉSIGNE** en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.
- ✓ **DÉCIDE** que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.
- ✓ **FIXE** les modalités de saisine des référents déontologues ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
 - La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
 - L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité.
 - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
 - La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

- ✓ **DÉCIDE** que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) sont rendus dans les conditions suivantes : dans un délai d'un mois maximum et sous format
- ✓ **DÉCIDE** que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : salle ou espace de travail en cas de déplacement au sein de la collectivité.
- ✓ **FIXE** les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :
 - Maximum 80 Euros par personne et par dossier,
 - Maximum 300 Euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
 - Maximum 200 Euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée
- ✓ **DÉCIDE** que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, en cas de déplacement au sein de la collectivité.
- ✓ **DÉCIDE** que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

N° : 2026-MAI-07

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 11/05/2026

Objet de la délibération : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR POUR EXERCER LES MISSIONS DE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

Le 21 Mai 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BARRAUD Jacky (Pouvoir à Florian BEL KADI), BASTIEN-BIZIEN Viviane, BONNET Thierry

Secrétaire de séance : BEL KADI Florian

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire de Mairie au grade de Rédacteur,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** de créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Secrétaire Générale de Mairie à temps non-complet, à raison de 30 h hebdomadaire, à compter du 1^{er} Septembre 2026,
- ✓ **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Florian BEL KADI
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

